

Extrait du Registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Séance du 17 décembre 2020

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 67, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 23h16

Etaients présents à la CCI (avec vote électronique): Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'au rapport n°14), Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : Mme Hélène ASTRIC ANSART Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. René BLAISON Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : Mme Valérie DRUGE (jusqu'au rapport n°12) Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD (à partir du rapport n°3) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN François : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport n°12) Nancray : M. Vincent FIETIER Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN représenté par son suppléant M. Dominique LHOMME Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Loïc ALLAIN Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD (à partir du rapport n°7) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaients présents en visio-conférence (avec vote électronique): Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Nicolas BODIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, Mme Karima ROCHDI, Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU (à partir du rapport n°9) Champagny : M. Olivier LEGAIN Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Fontain : Mme Martine DONEY Gennes : M. Jean SIMONDON (jusqu'au rapport n°21) Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au rapport n°9) Saint-Vit : Mme Anne BIHR Saône : M. Benoit VUILLEMIN Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Etaients présents en visio-conférence (sans vote électronique): Besançon : Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Benoit CYPRIANI, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Sylvie WANLIN Champoux : M. Romain VIENET Dannemarie-sur-Crète : Mme Martine LEOTARD Novillars : M. Bernard LOUIS Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY

Etaients absents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Besançon : M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Maxime PIGNARD, Mme Juliette SORLIN, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieillely : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Claude MAIRE Palise : M. Daniel GAUTHEROT Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Vieillely : M. Franck RACLOT

Secrétaire de séance :

M. Yves MAURICE

Procurations de vote :

A. BENEDETTO à H. ALEM, K. BERTAGNOLI à E. AEBISCHER, P. BILLEREY à G. SPICHER, F. BRAUCHLI à F. BOUSSO, C. CAULET à M. ETEVENARD, A. CHASSAGNE à C. LIME, A. CHAUVET à E. LAFARGE, J. CHETTOUH à F. BAEHR, B. CYPRIANI à A. POULIN, L. GAGLILOLO à A. LAROPPE, S. GHARET à A. TERZO, V. HALLER à F. PRESSE, D. HUGUET à A. POULIN, M. LAMBERT à G. BAILLY, C. MICHEL à S. COUDRY, M. MICHEL à N. SOURISSEAU, M. PIGNARD à L. FAGAUT, JH. ROUX à Y. POUJET, J. SORLIN à A. GHEZALI, C. VARET à PC. HENRY (à partir du n°15) S. WANLIN à M. ZEHAF, C. WERTHE à L. MULOT, A. BLESSEMAILLE à J. KRIEGER, R. VIENET à L. ALLAIN, C. BOTTERON à M. FELT, M. LEOTARD à F. BAILLY, P. CORNE à F. TAILLARD, D. PARIS à G. GAVIGNET, P. PERNOT à M. JASSEY, B. LOUIS à F. TAILLARD, D. GAUTHEROT à L. MULOT, JM. BOUSSET à P. AYACHE (à partir du rapport n°10), N. DUSSAUCY à H. BERMOND, L. BARBAROSSA à Y. GUYEN, JM. JOUFFROY à Y. MAURICE, F. RACLOT à JC. CONTINI

Enseignement supérieur et Recherche Subvention UFC - Contrats doctoraux

Rapporteur : Benoit VUILLEMIN, Vice-Président

Commission : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2020-2024 « Enseignement supérieur »	Montant du budget 2020 : 400 000 € Montant de l'opération : 148 081 €

Résumé :

Depuis 2002, la Ville de Besançon verse à l'Université de Franche-Comté une subvention destinée à financer des contrats doctoraux d'une durée de trois ans. Le 1^{er} avril 2015, la compétence enseignement supérieur et recherche a été transférée de la Ville au Grand Besançon qui poursuit le financement des contrats doctoraux initiés par la Ville.

Pour l'exercice 2020, conformément à la stratégie ESRI (Enseignement supérieur, Recherche et Innovation), il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur la poursuite du financement de 5 contrats doctoraux qui ont débuté en 2019.

Le coût annuel d'un contrat doctoral pour 2020/2021 s'élève à 29 616,14 € charges comprises.

I. Contexte

Depuis 2002, la Ville de Besançon verse à l'Université de Franche-Comté une subvention destinée à financer des contrats doctoraux. Il s'agit de contrats de travail de droit public d'une durée de trois ans. Le doctorant contractuel est engagé par l'université pour effectuer des activités de recherche liées à la préparation d'une thèse. Conformément à la législation, il est recruté par le chef d'établissement sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité ou équipe de recherche concernée. Cette subvention a pour but de soutenir la recherche sur le territoire du Grand Besançon en finançant des postes supplémentaires pour de jeunes chercheurs. Par convention avec l'Université, les sujets de thèse sont retenus par le Conseil Communautaire sur proposition du Conseil Scientifique de l'Université : ils doivent être portés par des laboratoires bisontins et présenter un intérêt et des retombées potentielles pour la recherche et l'innovation sur le territoire du Grand Besançon.

L'importance des doctorants dans les laboratoires de recherche mérite d'être soulignée. Le doctorat est une formation pour acquérir la « vision scientifique » indispensable à la réalisation d'un projet de recherche. Mais simultanément, même s'ils sont en formation, les doctorants contribuent à la production scientifique des laboratoires. Le recrutement de bons doctorants en quantité suffisante est un enjeu important pour les laboratoires de recherche.

Le coût d'un contrat doctoral pour 2020/2021 s'élève à 29 616,14 € charges comprises.

II. Proposition

Il est proposé de poursuivre la prise en charge des cinq contrats doctoraux initiés en 2019.

Contrats en cours :

- **Deuxième annuité en 2020 :**

Thèses retenues par le Conseil Communautaire du 27 juin 2019

Sujet de la thèse : Sciences des données appliquées à la sécurité routière dans la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

École doctorale CP : Carnot-Pasteur

Unité de recherche : Laboratoire de mathématiques de Besançon LmB / UMR 6623 - CNRS

Directrice de thèse : Camélia GOGA

Doctorante : Cécile SPYCHALA

Sujet de la thèse : Investigation d'une immunothérapie cellulaire CART-CELLS, ciblant IL-1RAP dans les cancers solides

École doctorale ES : Environnement - Santé

Unité de recherche : Interaction Hôte Greffon-Tumeur & Ingénierie Cellulaire et Génique

Thérapeutique immuno-Moléculaire des Cancers (TIM-C) / INSERM UMR 1098

Directeur de thèse : Christophe FERRAND

Doctorant : Rafik HADERBACHE

Sujet de la thèse : Population vulnérable, pollution atmosphérique photo-oxydante et vagues de chaleur : une approche des vulnérabilités sanitaires et environnementales à l'échelle du territoire de Grand Besançon Métropole (étude C-3PO)

École doctorale ES : Environnement - Santé

Unité de recherche : UMR CNRS Chrono-environnement

Directrice de thèse : Nadine BERNARD

Doctorante : Honorine GAUTHIER-MANUEL

Sujet de la thèse : Micro Robots souples pour la nanomanipulation.

École doctorale SPIM : Sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques

Unité de recherche : FEMTO-ST UMR 6174

Directeur de thèse : Michaël GAUTHIER

Doctorant : Maxence LEVEZIEL

Sujet de la thèse : Métrologie et statistiques : de l'horlogerie aux pulsars millisecondes

École doctorale SPIM : Sciences Pour l'Ingénieur et Microtechniques

Unité de recherche : Franche-Comté Électronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologies, département Temps-Fréquence / FEMTO-ST/TF UMR 6174

Directeur de thèse : François VERNOTTE

Doctorant : Antoine BAUDIQUÉZ

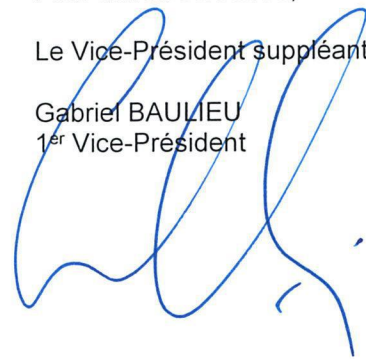
A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 148 080,70 € (29 616,14 € x 5 CD) à l'Université de Franche-Comté pour le financement de cinq contrats doctoraux pour l'année 2020-2021,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAUMIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

Entre :

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole représentée par Madame Anne VIGNOT, Présidente en exercice, dûment habilitée par délibération du Conseil de Communauté en date du 17/12/2020, ci-dessous dénommée « GBM » d'une part,

Et :

L'Université de Franche-Comté, dont le siège est situé 1 rue Claude Goudimel à Besançon, représentée par son Président Monsieur XXXXXXXX, ci-après dénommé « l'UFC ».

Article 1 - Objet

En application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 décembre 2020, la présente convention a pour objet le financement de contrats doctoraux (décret 2009-464 du 23 avril 2009), entre l'Université de Franche-Comté et des doctorants qui poursuivent leurs travaux de recherche dans ses écoles doctorales.

Le montant du financement de Grand Besançon Métropole est égal au montant de la rémunération brute et des charges correspondant au montant réglementaire minimum, pour un service exclusivement consacré aux activités liées à la préparation du doctorat.

La durée de versement ne pourra excéder la durée effective du contrat doctoral.

Article 2 - Exécution

Les sujets de recherche, les laboratoires et les directeurs de thèse ont été retenus par le Conseil Communautaire, sur proposition du Conseil scientifique de l'Université. L'Université de Franche-Comté, employeur du doctorant, fournit obligatoirement à GBM, un rapport annuel détaillé d'avancement des travaux du bénéficiaire. Il permettra au Conseil Communautaire de se prononcer sur le versement des annuités suivantes.

L'UFC s'engage à veiller à ce que le doctorant, à l'issue du contrat, transmette après la soutenance son mémoire définitif à GBM.

Dans l'hypothèse où cette soutenance n'aurait pas lieu, le bénéficiaire remettra à GBM un rapport final suffisamment détaillé sur les travaux qu'il aura effectués.

Article 3 - Durée

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature et prend fin au 31 décembre 2021.

Article 4 - Calcul de la subvention

Grand Besançon Métropole attribue à l'Université de Franche-Comté une subvention forfaitaire représentant le financement de 5 thèses pour l'année universitaire 2020-2021.

Il s'agit des contrats doctoraux suivants :

* Thèses retenues par le Conseil Communautaire du 27 juin 2019 (deuxième annuité) :

École doctorale CP : Carnot-Pasteur

Sujet de la thèse : Sciences des données appliquées à la sécurité routière dans la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Unité de recherche : Laboratoire de mathématiques de Besançon LmB / UMR 6623 - CNRS

Directrice de thèse : Camélia GOGA

Doctorante : Cécile SPYCHALA

École doctorale ES : Environnement - Santé

Sujet de la thèse : Investigation d'une immunothérapie cellulaire CART-CELLS, ciblant IL-1RAP dans les cancers solides

Unité de recherche : Interaction Hôte Greffon-Tumeur & Ingénierie Cellulaire et Génique Thérapeutique immuno-Moléculaire des Cancers (TIM-C) / INSERM UMR 1098

Directeur de thèse : Christophe FERRAND

Doctorant : Rafik HADERBACHE

École doctorale ES : Environnement - Santé

Sujet de la thèse : Population vulnérable, pollution atmosphérique photo-oxydante et vagues de chaleur : une approche des vulnérabilités sanitaires et environnementales à l'échelle du territoire de Grand Besançon Métropole (étude C-3PO)

Unité de recherche : UMR CNRS Chrono-environnement

Directrice de thèse : Nadine BERNARD

Doctorante : Honorine GAUTHIER-MANUEL

École doctorale SPIM : Sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques

Sujet de la thèse : Micro Robots souples pour la nanomanipulation.

Unité de recherche : FEMTO-ST UMR 6174

Directeur de thèse : Michaël GAUTHIER

Doctorant : Maxence LEVEZIEL

École doctorale SPIM : Sciences Pour l'Ingénieur et Microtechniques

Sujet de la thèse : Métrologie et statistiques : de l'horlogerie aux pulsars millisecondes

Unité de recherche : Franche-Comté Électronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologies, département Temps-Fréquence / FEMTO-ST/TF UMR 6174

Directeur de thèse : François VERNOTTE

Doctorant : Antoine BAUDIQUÉZ

Le montant réglementaire minimum de la rémunération brute mensuelle d'un doctorant se monte à 1 758 € (arrêté ministériel du 29 août 2016). En référence à cette rémunération, le montant du financement par GBM, représentant le salaire plus les charges, se monte à 29 616,14 € par an, soit un montant de 148 080,70 € pour cinq thèses.

La subvention versée par Grand Besançon Métropole pour l'année 2020-2021 s'élève à 148 080,70 €.

Article 5 - Résiliation

L'inobservation par l'UFC de l'une des clauses stipulées dans le présent document pourra entraîner la résiliation de la convention et le reversement de tout ou partie des sommes versées.

Article 6 - Litiges

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention, qui ne saurait être résolu à l'amiable, sera de la compétence exclusive des tribunaux de Besançon.

Fait à Besançon, en 2 exemplaires le

Pour l'Université de Franche-Comté,
Le Président,

Pour la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole,
La Présidente

XXXXXX

Anne VIGNOT